
Pour en savoir plus

La composition des membres des CCVL :

Des habitants de chaque quartier, volontaires et ayant au moins 18 ans,
Des associations du quartier, dont les associations membres de droit car signataires de la charte de la démocratie locale (comités de quartiers et associations de locataires et d'usagers),
Un élu-président, qui assiste à toutes les réunions de quartier et anime les débats.

Le rôle des CCVL :

Il faut distinguer deux types de territoire : le global (la commune ou plus large) et le local (le quartier).

Concernant le local : proposer aux membres des CCVL de chaque quartier, de prendre en charge les débats et de prendre part aux décisions qui les concernent. Cela peut aller jusqu'à expérimenter localement la distribution d'une enveloppe financière (ou son équivalent en activité des services techniques de la ville). Le but : associer systématiquement la population à la définition des projets, afin de garantir une meilleure appropriation par tous, des équipements et des espaces publics.

Concernant le global : Sur les grands thèmes d'aménagement ou d'animation du territoire, le but est de faire participer la population aux décisions qui seront prises. Les membres des CCVL seront donc associés à ces réflexions, mais ne seront pas les seules instances consultées. En effet, chaque thème implique, par sa nature-même, l'association de publics ou de partenaires spécifiques (ex : Plan Local d'Urbanisme, Projet Éducatif de Ville). Les structures mises en place pour mener ces grands débats ne dépendent pas exclusivement de la Démocratie de Proximité mais résultent bien d'une démarche transversale portée par le plus grand nombre.

Le Fonctionnement des CCVL :

Le rythme minimum souhaité est celui d'une réunion par trimestre, donc au moins trois dans l'année. Les réunions ayant pour objet des discussions sur le local sont systématiquement organisées sur le quartier, dans une logique de proximité.

Pour tout renseignement : tél. 04 73 42 36 84 - ccvl@ville-clermont-ferrand.fr